

DATE DE PUBLICATION : 21 mars 2008

## Le Secrétaire général

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Claudine MARZUOLI, chef du Cabinet du Secrétariat général, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du Cabinet du Secrétariat Général, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine MARZUOLI, délégation permanente est donnée à Mme Pascale SAVIN à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, relatif aux activités de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire Général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 2 juillet 2004,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe BIAMONTI, chef des Services de gestion du Centre Administratif de Marne-La-Vallée et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Claude BOUEROUX, adjoint au chef des Services de gestion du CAMLV, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du CAMLV, dans la limite de 150 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BIAMONTI et de M. BOUEROUX, délégation permanente est donnée à Mme Pascale MASSE, responsable des moyens généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du Service général, dans la limite de 50 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire Général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 2 juillet 2004,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis GIRARD, directeur du Centre administratif de Poitiers (CAP) à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du CAP, à l'exception de la nomination des chefs de service, dans la limite de 150 000 € s'agissant d'engagements financiers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GIRARD, délégation permanente est donnée à M. Philippe NOBIRON, adjoint au chef des Services généraux, et à Mme Bernadette THOMAS, responsable du pôle technique, logistique et informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif aux activités du CAP, à l'exception des nominations aux postes de cadre, dans la limite de 1 000 € s'agissant d'engagements financiers.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. James BRUNEAU, directeur de la Comptabilité et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Claude HUYSSSEN, adjoint au directeur de la Comptabilité, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Comptabilité à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James BRUNEAU et de M. Jean-Claude HUYSSSEN, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Astrid LARCHER, chef du service de la Fiscalité et de la gestion des Immobilisations à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du service de la Fiscalité et de la gestion des Immobilisations, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pascal KHAYAT, responsable de la cellule de Réflexion stratégique et de Prospective, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la cellule de Réflexion stratégique et de Prospective.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## Le Secrétaire général

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Nathalie AUFAUVRE, directeur du Budget et du contrôle de gestion et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST adjoint au directeur du Budget et du contrôle de gestion, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction du Budget et du contrôle de gestion, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 2 juillet 2004,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Yves NACHBAUR, directeur des Entreprises et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Claude PIOT, adjoint au directeur des Entreprises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception de la nomination des chefs de service, toute convention, y compris les contrats FIBEN, contrats cadres et contrats pour prestations à la demande, ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités de la direction des Entreprises, dans la limite de 150 000 € s'agissant d'engagements financiers de la Banque.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NACHBAUR et de M. PIOT, délégation permanente est donnée à M. Jacques ISSOULIE, chef du Cabinet de la DE, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités du Cabinet dans la limite de 30 000 € .

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NACHBAUR et de M. PIOT, délégation permanente est donnée à M. Jérôme LEVY, chef du Service de Méthodologie d'Analyse des Entreprises (SMAE), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. LEVY à M. Cyrille STEVANT, adjoint au chef du SMAE, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités du SMAE dans la limite de 30 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NACHBAUR et de M. PIOT, délégation permanente est donnée à M. Patrick JABY, chef du Service d'Administration du Système d'Information sur les Entreprises (SASIE), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JABY à M. Jérôme MAURIN, adjoint au chef du SASIE, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités du SASIE dans la limite de 30 000 € .

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NACHBAUR et de M. PIOT, délégation permanente est donnée à M. Hugues ROUX, chef du Service Central des Risques (SCR) à Poitiers, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ROUX à M. Benoît FAUVELET, adjoint au chef du SCR, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux

fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités du SCR dans la limite de 30 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NACHBAUR et de M. PIOT, délégation permanente est donnée à Mme Élisabeth KREMP, chef de l'Observatoire des Entreprises, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme KREMP à Mme Katia TOMBOIS, adjointe au chef de l'Observatoire des Entreprises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités de l'Observatoire dans la limite de 30 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. NACHBAUR et de M. PIOT, délégation permanente est donnée à M. Benoît BRICHLER, chef du Service des Produits Entreprises et Banques (SPEB), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BRICHLER à Mme Maryse LE FOURN, adjointe au chef du SPEB, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités du SPEB dans la limite de 30 000 €.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 2 juillet 2004 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Jacques CAMBOUNET, directeur de la Sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Olivier DANES, chef du service de Gestion des opérations, et à M. Christian GRILLARD, chef du service Techniques et Procédures, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Sécurité, dans la limite de 300 000 € (HT) s'agissant d'engagements financiers, et à l'exception de la nomination des chefs de service. Messieurs DANES et GRILLARD ayant la qualité de chefs de service, ne peuvent nommer aux fonctions d'adjoint de chef de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CAMBOUNET, de M. DANES et de M. GRILLARD, délégation permanente est donnée à M. Joseph KMIECIK, adjoint au chef du service Techniques et Procédures, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 50 000 € (HT) s'agissant d'engagements financiers, relatif à l'exercice des activités du Service Techniques et Procédures, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CAMBOUNET, de M. DANES et de M. GRILLARD, délégation permanente est donnée à MM. Gérard QUITTE, Philippe ROBIN et Michel RASERO, adjoints au chef du service de Gestion des opérations, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 50 000 € (HT) s'agissant d'engagements financiers, relatif à l'exercice des activités du service de Gestion des opérations, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire Général le 2 juillet 2004,

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc VATIN, directeur de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière (DSRP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvie PEYRET, adjointe au directeur de la DSRP, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la DSRP, dans la limite de 150 000 € (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. VATIN et de Mme PEYRET, délégation permanente est donnée à Mme Sylvie GHESQUIERE, chef du service des grands Fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SFIPRP, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 2 juillet 2004;

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général, M. Frédéric PEYRET, délégation permanente est donnée à M. George PEIFFER, Adjoint au Secrétaire général pour l'Organisation et l'Informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, pour passer et conclure tout marché relatif aux activités de l'Organisation et de l'Informatique pour les marchés supérieurs à 2 000 000 €.

L'Adjoint au Secrétaire général pour l'Organisation et l'Informatique peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de l'Organisation et de l'Informatique.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire Général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 17 mars 2008 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Claude ETIENNE, secrétaire du Conseil Général et, en cas d'absence et d'empêchement, à Mme Emmanuelle PAOLINI, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du secrétariat du Conseil général, à l'exception de la nomination des chefs de service et des contrats à durée déterminée.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET

## **Le Secrétaire général**

### Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 17 mars 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CAUSSE, adjoint au Secrétaire général, délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves HAUSSAIRE, adjoint au directeur du Réseau, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction du Réseau, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 17 mars 2008

Frédéric PEYRET